



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPIN, Maire.

Présents : M. T. DARPIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; M. J-P. LATOUCHE ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. O. BURDIN ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : Mme M. KAISER procuration à M. T. DARPIN ; Mme B. DECLAS procuration à Mme E. SMET ; Mme A-S. NOIROT procuration à M. S. DALOZ.

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Sabine NAIGEON est élue secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2015.**

- A la page 2, dans le haut de la page, Denis ORRY, conseiller municipal, demande que soit précisée « commission d'ouverture des plis » dans sa phrase.
- A la page 7, Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, concernant la TASCOM souhaite préciser qu'elle ne concerne pas toutes les entreprises mais seulement celles de plus de 400 m<sup>2</sup> et 460 000 € hors taxes de chiffre d'affaires.
- A la page 3, délibération n°2, il est demandé que soit précisé « repérage de réseaux » dans la phrase « Stephen DALOZ, conseiller municipal, demande si une entreprise s'est déplacée pour faire du repérage sur le terrain. ».

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

**Finances**

**Service de l'eau :**

**1. Compte de gestion 2014**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, souhaite avoir le détail du reste à réaliser.

Aline LALLEMAND l'informe qu'il sera présenté après le compte administratif. Cela concerne les travaux du réservoir.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande quel est l'excédent des comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aline LALLEMAND répond qu'ils s'élèvent à 229 000 €.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, trouve dommage que le montant de l'emprunt ne soit pas plus important afin de faire baisser le tarif de l'eau à Is-sur-Tille.

Thierry DARPIN, Maire, précise que d'autres investissements sont à venir.

Antoine DELEGUE demande s'il ne serait pas possible de n'utiliser qu'une partie de l'excédent pour financer le montant des travaux.

Thierry DARPIN dit que cet excédent pourrait être utilisé en partie pour des travaux tels que ceux de la salle Charbonnel et aussi sur d'éventuels travaux sur les réseaux d'eau (extension et entretien).

Le Maire sort car il ne peut participer aux votes de ces budgets.

Pascal PERSIGNY, premier adjoint, met au vote.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2014 du service de l'eau.

## **2. Compte administratif 2014**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande pourquoi il n'y a pas d'affectation de résultats comme pour le budget du service de l'assainissement.

Aline LALLEMAND répond qu'il est normal qu'il n'apparaisse pas car les sections d'investissement et de fonctionnement sont positives et qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter le résultat en investissement.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 du service de l'eau.

### **Service de l'assainissement :**

## **3. Compte de gestion 2014**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2014 du service assainissement.

## **4. Compte administratif 2014**

Le Maire sort car il ne peut participer au vote de ces budgets.

Pascal PERSIGNY, premier adjoint, met au vote.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 du service assainissement.

## **5. Affectation définitive du résultat**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation définitive du résultat du service assainissement.

### **Budget communal :**

## **6. Compte de gestion 2014**

Denis ORRY, conseiller municipal, demande comment les charges de personnel sont répercutées quand un employé est mis à disposition de la COVATI.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, indique qu'elles apparaissent dans les produits.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande pourquoi les dotations sont en hausses alors qu'il est annoncé une baisse.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond qu'elles sont calculées par rapport au nombre d'habitants. La population issoise a augmenté, ce qui a permis de limiter la baisse.

Thierry DARPIN, Maire, indique que la baisse va être amorcée de 10 à 11 % par an, soit une dotation globale de fonctionnement diminuée de 260 000 € sur 3 ans.

Denis ORRY s'interroge sur l'augmentation par rapport au SITIV et au SICECO

Thierry DARPIN répond qu'il n'a pas d'information. L'appel de cotisation est fait par les organismes et est fonction du nombre d'habitants.

Antoine DELEGUE s'interroge car selon lui la population issoise n'a pas beaucoup augmenté.

Denis ORRY demande à avoir le détail par mail. Cela lui sera transmis.

Antoine DELEGUE s'étonne du montant de la baisse de 33 000 € pour le secteur sport et jeunesse.

Aline LALLEMAND répond qu'elle donnera l'information.

Antoine DELEGUE suppose que cela est peut-être dû à la baisse des effectifs.

Thierry DARPHIN répond par la négative car cela concerne l'enseignement. Il précise que cela est dû à la baisse des charges de fonctionnements des bâtiments sportifs (notamment le COSEC : conséquence des travaux d'isolation et d'un hiver plus doux).

Denis ORRY constate qu'il y a beaucoup de différence entre la réalité et ce qui est budgétisé, et demande s'il s'agit d'une volonté politique.

Aline LALLEMAND indique que cette différence est due à des aléas organisationnels. Elle donne en exemple les travaux de la mairie initialement prévus en 2014, qui ont fait l'objet de report le temps de valider les projets.

Thierry DARPHIN rappelle que le budget 2014 a été voté tardivement.

Aline LALLEMAND ajoute qu'il y a une différence entre le moment où les travaux sont budgétés et le moment où ils sont réalisés. Par ailleurs, concernant le poste « emprunt », il est budgétisé un reste à réaliser dans le cas où il y aurait des besoins. Jusque-là les réserves antérieures et le décalage des travaux ont suffi. L'état de la trésorerie n'a pas nécessité d'emprunt en 2014 par contre en 2015 cela sera peut-être nécessaire.

Thierry DARPHIN complète en citant l'exemple des recettes liées aux travaux du terrain de tennis couvert qui ne sont perçues qu'en 2015 alors qu'elles étaient budgétisées en 2014.

Denis ORRY dit qu'il ne faut pas que la tendance des investissements soit à la baisse.

Thierry DARPHIN prend l'exemple de la salle des Capucins pour laquelle il y a eu un décalage entre la réserve du budget et les travaux. Certaines années l'investissement est moindre et d'autres années il est multiplié. Cela dépend de la taille des projets et de leurs coûts.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget communal

## **7. Compte administratif 2014**

Le Maire sort car il ne peut participer aux votes de ces budgets.

Pascal PERSIGNY, premier adjoint, met au vote.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget communal.

## **8. Affectation définitive du résultat**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation définitive du résultat du budget communal.

## **Finances**

### **9. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2015**

Thierry DARPHIN, Maire, présente la délibération.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, regrette qu'il n'y ait pas de hausse pour augmenter la capacité d'investissement. Elle pense que l'augmentation légère d'année en année est préférable à une hausse soudaine.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances répond que les bases ont été revues à la hausse et cela aura comme conséquence d'augmenter les impôts.

Dominique LETOUZEY demande le pourcentage d'augmentation des bases.

Le Directeur Général des Services, Bruno BRILLIARD, répond qu'il s'agit de 0,9 %.

Antoine DELEGUE précise que, dans le même esprit de l'excédent du budget de l'eau qui aurait pu être utilisé pour diminuer le coût de l'eau, une hausse légère de la fiscalité aurait pu dégager des capacités d'autofinancement pour la commune.

Aline LALLEMAND souligne que la COVATI a déjà procédé à une hausse.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, ajoute que cette hausse est légère.

Le Maire dit qu'il s'agit d'une erreur de baisser les dotations globales, car cela empêche le développement économique. Il s'agit d'une erreur de stratégie de l'Etat.

Antoine DELEGUE répond que des outils fiscaux existent pour éviter ces baisses de dotations notamment au niveau de l'intercommunalité.

Le Maire complète en précisant qu'il aurait également été possible de créer une commune nouvelle.

Antoine DELEGUE répond que l'Etat a plutôt tendance à inciter à la mutualisation entre les communes.

Le Maire indique que le choix a été fait de diminuer les charges de fonctionnement.

Jérémie DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme, ajoute que l'eau est un bien précieux donc, à un certain coût.

Antoine DELEGUE pense que les tarifs actuels sont supérieurs (à revoir) au prix nécessaire à la sensibilisation des populations.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, rappelle l'étude de M. Philippe RAYMOND, qui a été présentée lors d'une réunion de la COVATI et qui dit que l'orientation n'est pas à la hausse des taux d'imposition des communes.

Antoine DELEGUE répond qu'augmenter les taux d'imposition permet de garder une capacité d'investissement.

Le Maire prend l'exemple de la taxe professionnelle. Dès lors que cet impôt sera intercommunal, la recette sera figée pour notre commune puisque le transfert est compensé par le reversement par la COVATI d'une attribution de compensation dont le montant n'évolue pas même si le produit de la taxe professionnelle perçue par la COVATI augmente dans les années à venir. Par ailleurs l'instauration de la taxe professionnelle au niveau de l'intercommunalité permet de bénéficier d'une dotation supplémentaire de l'Etat (estimée à 150.000 €).

Antoine DELEGUE répond qu'il y aura un allègement des dépenses en contrepartie de ce transfert.

Le Maire confirme mais nuance cependant en rappelant les charges de centralité supportées par la commune. Le bourg centre supporte toutes les charges liées par exemple au sport ou à la culture. De plus, très peu de communes versent au secteur associatif.

Par ailleurs, il serait également possible de faire évoluer les tarifs de la piscine pour les personnes extérieures de la commune.

Dominique LETOUZEY rappelle que les personnes des communes extérieures consomment à Is-sur-Tille.

Marc CUCHE, conseiller municipal, approuve, tout en soulignant que dans ce cas il n'y a pas de bénéfice pour les caisses de la commune alors que c'est elle qui supporte les charges de fonctionnement des installations.

Le Maire conclut que c'est un choix important que de vouloir maintenir le taux.

Le Conseil municipal a approuvé les taux d'imposition pour l'année 2015, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre » de la part du groupe AGIR ENSEMBLE, celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

## **10. Convention de partenariat avec l'association ASEDM**

Christine SOLDATI, adjointe à la culture, présente la délibération.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, s'interroge sur le fait que l'enveloppe était plus importante les années antérieures.

Christine SOLDATI indique que sur les 2500 euros disponibles pour les concerts il restait 1500 euros. La mairie se réserve ainsi la possibilité de subventionner un autre projet.

Cependant, elle souligne que la commune donne d'autres subventions ou contributions au festival Tambour'in is, notamment 10 000 euros qui correspondent à la moitié du budget de la manifestation, mais également la mise à disposition de salle.

De plus, la COVATI et le Conseil Général subventionnent aussi cet évènement.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, souligne que si la ville d'Is-sur-Tille est le plus gros financeur c'est parce qu'elle en est le commanditaire.

Dominique LETOUZEY ajoute que la commune était au départ à la mise en place du festival et elle comprendrait que la municipalité actuelle fasse un autre choix mais elle insiste sur le fait que ce festival concourt à l'animation de la ville. Elle conclue en disant que spectacles et tourisme attirent les personnes extérieures.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat, avec 22 voix « pour » et 5 abstentions de la part du groupe AGIR ENSEMBLE, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

## **Urbanisme**

### **11. Travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie – demande de permis de construire**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la délibération.

### **12. Droit de préemption urbain**

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

## **Domaine et patrimoine**

### **13. Fixation du tarif de commercialisation des terrains de la rue de la Rochotte**

La délibération est présentée par Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande quelle est la différence entre le prix de vente et le prix d'achat.

Le Maire, Thierry DARPIN, répond que si le prix d'achat en ce moment sur la commune est de 6 euros, le prix de vente de 25 euros permet la viabilisation et l'aménagement de la voirie, car même si le SICECO apporte une aide, cela a un coût. Le prix est également fixé en fonction de l'avis du domaine.

Denis ORRY demande le plan de situation de la zone pour éviter d'aller voir sur le cadastre.

Le Maire valide cette demande.

Il précise également que la zone ZA jouxte une zone de jardin et qu'il serait souhaitable d'éviter les constructions en limite de propriété entre les zones de jardins et de futures constructions.

Jean-François BRIGAND répond que ce sont les règles du PLU qui s'imposent.

Denis ORRY soumet que la commune peut ne pas vendre si cette règle n'est pas respectée.

Jérémie DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme, indique qu'il y a un double objectif de rentabilité et environnemental.

Jean-François BRIGAND dit que la partie des jardins consacrée à l'extension de la zone est dans le PLU.

Denis ORRY précise que les jardins n'ont jamais été protégés par aucune municipalité.

Jean-François BRIGAND répond que l'objectif est le développement économique, si les propriétaires des jardins veulent vendre, ils pourront le faire.

Marc CUCHE, conseiller municipal, dit que si le terrain est constructible et exploitable, il y aura peut-être la possibilité de proposer d'autres terrains aux jardiniers, notamment ceux classés en zone inondable.

Denis ORRY dit que l'on n'échange pas un terrain comme ça, c'est une vision d'urbaniste et pas de jardinier.

Le Maire rappelle que le terrain de tennis a été construit sur des terrains bio par l'ancienne municipalité.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

### **Fonction publique**

#### **14. Fixation des indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections**

La délibération est présentée par Françoise RABIET, adjointe au personnel.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, dit qu'il s'agit d'une procédure habituelle.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

#### **15. Modification du tableau des effectifs**

La délibération est présentée par Françoise RABIET, adjointe au personnel.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

#### **16. Créations d'emplois saisonniers – année 2015**

La délibération est présentée par Françoise RABIET, adjointe au personnel.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il y a plus de travail en été qu'habituellement.

Le maire, Thierry DARPHIN répond que la charge de travail est en effet plus importante pendant la période estivale surtout au niveau des espaces verts.

Denis ORRY dit qu'il peut être laissé des jachères à certains endroits.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et de la sécurité publique répond qu'il est nécessaire d'avoir du personnel pour pallier les vacances du personnel.

Françoise RABIET ajoute que la propreté de la ville est importante en été aussi, du fait du tourisme.

Denis ORRY approuve le principe dans la mesure où la démarche est régulière.

Le maire répond par l'affirmative.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

### **Voirie**

#### **17. Travaux réalisés par ERDF – contrôle technique et financier par le SICECO**

La délibération est présentée par Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux eau et assainissement.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

## **Politique de la ville, habitat, logement**

### **18. Ecoquartier AMI : validation des grandes orientations du plan général d'aménagement**

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, annonce que le groupe AGIR ENSEMBLE votera pour que le dossier avance mais restera vigilant dans les mise aux normes de l'entreprise BWT.

Le maire est tout à fait d'accord avec cette remarque.

Il est également attentif au bruit, aux désagréments olfactifs et aux implantations et intégration du bâtiment par rapport au projet. Les négociations sont au niveau du prix du loyer.

Gilles PASSEREAU dit que si un jour l'établissement devait quitter les lieux, il faudra voir pour qu'il prenne en charge la dépollution du site. Il est nécessaire d'engager un dialogue avec eux à ce sujet. Aline LALLEMAND, adjointe aux finances souligne que cela est obligatoire même s'ils ne partent pas. Fabrice LESCURE répond qu'il s'agit de l'endroit le moins pollué du site.

Le Conseil municipal a approuvé la délibération à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Denis ORRY, conseiller municipal souhaite avoir des informations concernant le chemin rural dit des vaches qui est en train d'être remis en activité.

Jérémy DEHEE, adjoint à l'urbanisme répond que le chemin lui semble praticable. Il a rencontré des promeneurs et il leur a demandé ce qu'ils pensaient des travaux engagés. Les personnes étaient satisfaites. Les véhicules motorisés sont limités par la borne des carrières. Les parcelles appartiennent à des privés. On n'informe pas tout le monde dès lors que l'on procède à l'entretien régulier.

Denis ORRY demande si la parcelle a une vocation piétonnière car il a été informé d'une vocation de débardage. Il estime qu'il est nécessaire d'en parler lors des commissions car en cas de pluie le chemin est impraticable.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie répond qu'on ne peut empêcher les gens d'exploiter leur propriété. Cependant, il sera possible de leur demander de remettre en état le chemin

Le Maire, Thierry DARPIN souligne que dans d'autres communes, il est réclamé une caution de 10 000 euros aux débardeurs pour être sûr qu'ils remettent en état les terrains. Cette solution pourrait être envisagée dans ce cas.

Denis ORRY dit qu'il faut en informer les personnes.

Jérémy DEHEE répond qu'il est attentif à l'état des chemins ruraux. Par exemple, sur le chemin 37, des agriculteurs voulaient le cultiver, il a refusé. Aussi, des barrières aux abords de la fontaine Marceveaux avaient été ôtées et il les a fait rétablir.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la sécurité publique souligne que Denis ORRY qui est un défenseur de la nature ne dit rien quant aux arbres coupés aux capucins par les gens du voyage afin de se chauffer.

Denis ORRY prend la remarque et ne la conteste pas.

La secrétaire de séance,

Sabine NAIGEON